

Formation Personnel Encadrant de Chantier

i. Formation Continue à 6 mois puis à 3 ans

A partir de 470 € HT

Public :

- ✓ Toute personne physique ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le PDRE

Prérequis :

- ✓ Avoir suivi et validé la formation préalable ou la formation de recyclage dans un délai n'excédant pas 6 mois après la formation initiale et 3 ans après la première mise à jour et pour les suivantes.. Transmettre, l'attestation de compétences correspondante et en cours de validité lors de la formation précédente.
- ✓ Présenter un certificat d'aptitude médicale au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012. (Document téléchargeable sur notre site – onglet ci-dessous).

Objectifs :

- ✓ Mettre à jour les connaissances et compétences des encadrants de chantier à la prévention des risques liés à l'amiante en sous-section 3

Contenu :

- ✓ Évolutions réglementaires
- ✓ Évolutions techniques
- ✓ Retour d'expérience de situation de chantier
 - Difficultés rencontrées
 - Solutions mises en place

Méthodes pédagogiques :

- ✓ Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, des échanges entre stagiaires, des activités d'application et des mises en situation.

Durée : 2 jours (14 heures)

Validation :

A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de compétences validant les acquis par des exercices pratiques et écrits qui seront notés.

ii.